

UNIVERSITE JEAN MOULIN – LYON III  
FACULTE DE DROIT  
INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

SESSION 2014

EXAMEN D'ACCES AU CRFPA

PROCEDURE CIVILE

Sujet

**Commentez l'article 32 du Code de Procédure civile**

« Est irrecevable toute prétention émise par ou contre une personne dépourvue du droit d'agir. »